

et les particuliers accepteraient volontiers de payer le gaz plus cher pour se garantir contre les coupures.

Si jamais ce projet se réalise, les habitants de Trail et du sud de la Colombie-Britannique pourront être desservis par des embranchements. Certains témoins ont déclaré au comité que Trail pourrait éventuellement consommer autant de gaz que Vancouver. Cependant, d'autres ont aussi témoigné que si Trail obtenait du gaz, ce gaz remplacerait presque partout le mazout. L'Alberta a un excédent de pétrole qu'il faut écouler. Pourquoi se hâter de détruire les marchés ouverts au pétrole?

Monsieur le président, plusieurs députés soutiennent que même si une certaine société a déjà reçu une charte l'autorisant à aménager son pipe-line à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, sans restriction aucune, il convient de ne pas répéter l'erreur commise, en accordant à d'autres le même privilège.

Le gouvernement albertain peut, jusqu'à un certain point, régir l'exportation du gaz. La Commission des transports et le ministère du Commerce ont aussi cette faculté. Je suis persuadé que les intérêts du Canada seront bien protégés. Outre le pouvoir de régie confié aux gouvernements et aux organismes gouvernementaux, la majorité des Canadiens exigent, à mon avis, qu'on satisfasse tout d'abord aux besoins du Canada.

Le mois dernier, j'ai eu peine à comprendre pourquoi le parti conservateur-progressiste, qui se prétend le défenseur de l'entreprise privée, participait à une obstruction qui aurait pour effet de créer un monopole au bénéfice d'une seule société, et pourquoi la C.C.F. qui se dit en faveur de l'entreprise publique, appuyait une tactique obstructionniste qui, si elle réussissait, créerait un monopole pour cette même société privée.

J'appuie la présente proposition de loi parce que je suis d'avis que le Parlement ne devrait pas participer à la création d'un monopole au bénéfice d'une seule société.

**M. Herridge:** Monsieur l'Orateur, je tiens à formuler quelques observations au sujet de l'article premier de ce projet de loi tendant à constituer en société l'*Alberta Natural Gas Company*. Avant d'aller plus loin je dirai que cette discussion a lieu en une journée d'une grande portée historique. Il me semble qu'on pourrait dire que c'est aujourd'hui le premier mai de protestation de la Colombie-Britannique. Je n'ai pas à m'excuser de protester encore une fois contre ce bill-ci ou d'autres bills analogues tant qu'ils n'auront pas été modifiés de façon que, peu importe à quelle société on octroie la charte, nous ayons une route intégralement canadienne jusqu'à Vancouver, dans un sens ou dans un autre.

[M. Prudham.]

L'honorable député de Vancouver-Quadra, il y a près de trente-six ans, faisait face, avec moi, à un ennemi commun, décidé à nous imposer sa volonté, s'il le pouvait. Encore une fois nous faisons face aujourd'hui à des adversaires résolus à nous imposer leur volonté et à l'imposer, aussi, à la population de la Colombie-Britannique presque tout entière. Il y a trente-six ans, nous avons atteint notre objectif et je suis d'avis qu'en ce moment, ou à l'avenir, l'histoire va se répéter, en ce qui concerne ce bill-ci ou ces autres bills. J'en suis convaincu, d'abord parce que nous défendons alors les principes démocratiques et ensuite, dans le cas qui nous occupe, la majorité des opinions et des avis des habitants de la Colombie-Britannique.

En ma qualité de membre du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes,—et je crois qu'à l'avenir on y ajoutera peut-être les pipe-lines,—je désire appuyer les observations du représentant de Vancouver-Quadra relativement à la manière de conduire, dirai-je, les délibérations de ce comité. Au cours du long débat qui s'est déroulé ces mois derniers au sujet des bills concernant les pipe-lines, les députés ministériels nous ont dit à plusieurs reprises que nous devrions mettre fin à la discussion afin d'envoyer ces projets de loi au comité, où nous pourrions poser autant de questions que nous le désirerions.

Par le passé je me suis rendu compte que dès qu'on confiait l'étude d'une mesure à un comité nous étions réduits à l'impuissance. Je l'ai constaté dès que nous avons commencé à délibérer dans ce comité. Les observations que le représentant de Vancouver-Quadra a faites en s'opposant, dirai-je, à l'inconvenance que constituait la présence de l'auteur du bill au sein de ce comité, ont été fort opportunes à mon avis. Son opposition était bien motivée et je l'appuie. Aucun membre impartial de ce comité, qui se donnera la peine d'examiner cette question objectivement, ne dira que le parrain du bill s'est conduit de façon démocratique à ce comité.

J'affirme sans hésiter, et je crois que certains députés ministériels m'approuveraient dans le particulier au moins, que le représentant de Winnipeg-Sud-Centre a dominé ce comité, et qu'en sa qualité de parrain de la mesure il a manœuvré le comité à sa guise en se servant de la majorité qui l'appuyait. Je m'oppose énergiquement à cette conduite, et j'appuie à cet égard les observations du représentant de Vancouver-Quadra.

Le comité n'avait siégé que quelques heures lorsqu'il a été question d'épargner du temps. On pria le premier témoin, M. Connolly, de se retirer afin de pouvoir interroger M. Dixon, car on pensait épargner du temps. Nous avons le témoignage du spécialiste. Je dois rendre